Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022
Publié le
ID : 060-216004259-20220331-DEL302022-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

N° 30/2022

Séance du 31 mars 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 8

Absents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
25/03/2022

Date d'affichage
25/03/2022

L'an deux mil vingt et deux, le 31 mars 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :
M. BRIATTE Hubert ; Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. LECHEVALIER Gilles ; Mme CHARTIER Florence ; M. MOREAU Régis ; Mme DETOURBET Marie Charlotte
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
Mme PAILLARD Elodie donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée
Mme DE WAELE Isabelle donne pouvoir à M. DE SOUSA Jean François
M. KOUAOVI Eric donne pouvoir à Mme CHARTIER Florence
Mme GAMEIRO Lucie donne pouvoir à Mme DETOURBET Marie Charlotte
M. DELBAR Jean Pierre donne pouvoir à M. LECHEVALIER Gilles

Etai(ent) excusé(s) : M. DELAHAYE Fréderic ;Mme VILLEMAINE Véronique
Etai(ent) non excusé(s) : NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Mme CHARTIER Florence

OBJET

BUDGET PRIMITIF 2022- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Suite à la commission finances, M. le Maire expose les propositions nouvelles du budget primitif 2022 :

Investissement	
Dépenses :	361 736,00 €
RAR 2021 :	0.00 €
Soit total des dépenses :	**361 736,00 €**
Recettes :	361 736,00 €
RAR 2021:	0.00 €
Soit total des recettes :	**361 736,00 €**
Fonctionnement	
Dépenses :	**169 923,26 €**
Recettes :	**169 923,26 €**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **VOTE** le budget primitif 2022 en équilibre, par chapitre et opérations

Ainsi fait et délibéré le 31/03/2022, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

MAIRIE DE MORIENVAL (OISE)

Hubert BRIATTE